

**Assainissement non collectif  
Opération Réhabilitation  
7 Décembre 2016**

**Communautés de communes  
BUGEY-SUD**



## Opération de réhabilitation

- Mettre en conformité les installations défectueuses
- Apporter aux particuliers une aide du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau
- Bénéficiaire d'une assistance pour l'élaboration du dossier et du suivi de l'opération

## Critères d'intervention

- Le SPANC a identifié par un diagnostic les ouvrages défectueux
- Installations zonées en ANC et dont la construction est antérieure à 1996
- Nécessité d'une opération groupée, pour bénéficier des aides publiques

## Déroulement technique de l'opération

- Une étude à la parcelle (définir la filière à installer conforme à l'arrêté du 7 mars 2012)
- Accord du SPANC sur le projet
- Réalisation des travaux
- Contrôle avant remblaiement de l'installation

## Etude à la parcelle

- ✓ Le SPANC effectue une consultation pour les études à la parcelle
- ✓ La collectivité règle le montant de l'ensemble des études et les répercute aux particuliers

## Le particulier reste maître de ses travaux

- Le particulier choisit l'entrepreneur pour réaliser les travaux (TVA 10%), conformes aux préconisations de l'étude à la parcelle
- Le SPANC effectue le contrôle avant remblaiement de l'installation

# Convention

- La collectivité signe une convention avec le particulier.
- La collectivité perçoit et reverse les aides.

## Aides du Conseil Départemental

- Montant subventionné : Coût plafond des travaux : 7000 € HT/installation (Sauf pour BELLEY)
- Taux : 20%
- Maximum : 1400 €



## Aides de l'Agence de l'eau

- Montant : Forfait Global « étude + travaux » de  
3 000 € par installation réhabilitée

## Autres aides possibles

- Eco prêt à taux zéro
- Caisses de retraite
- Caisses d'Allocations Familiales



# Modalités de paiement et caducité

# Caducité de l'engagement

- L'opération a une durée maximale de 3 ans
- Les travaux peuvent être engagés dès l'accord des aides
- Pour les travaux non achevés sous 3 ans les aides publiques seront perdues
- Il est souhaitable de réaliser les travaux dans l'année qui suit la décision

## Règlement des aides

- Transmission à la collectivité des factures acquittées
- Le SPANC reverse les aides (part Agence de l'eau + part Conseil départemental)



Exemples...

# 1 logement de 5 pièces dont 3 chambres

- Fosse de 3000 l, filtre à sable vertical drainé 25 m<sup>2</sup>
- Travaux réalisés par une entreprise

	PU HT	TVA	PU TTC
<b>DEPENSES ESTIMEES</b>			
•Etude à la parcelle	500	100	600 €
•Installation	6 000	600	6 600 €
<b>Total des dépenses</b>			<b>7 200 €</b>
<b>AIDES</b>			
•Agence de l'Eau			3 000 €
•Conseil départemental (20 % travaux plafonnés à 7 000 € HT/log.)			1 200 €
<b>Total des aides</b>			<b>4 200 €</b>
<b>Reste à charge par logement</b>			<b>3 000 €</b>

# 1 logement de 5 pièces dont 3 chambres

- Fosse de 3000 l, filtre à sable vertical drainé 25 m<sup>2</sup>
- Travaux réalisés par une entreprise

	PU HT	TVA	PU TTC
<b>DEPENSES ESTIMEES</b>			
•Etude à la parcelle	500	100	600 €
•Installation	7500	750	8 250 €
<b>Total des dépenses</b>			<b>8 850 €</b>
<b>AIDES</b>			
•Agence de l'Eau			3 000 €
•Conseil départemental (20 % travaux plafonnés à 7 000 € HT/log.)			1 400 €
<b>Total des aides</b>			<b>4 400 €</b>
<b>Reste à charge par logement</b>			<b>4 450 €</b>



# 1 logement de 5 pièces dont 3 chambres

- 1 fosse de 3000 l, filtre à sable vertical drainé 25 m<sup>2</sup>
- Travaux réalisés par le particulier

	PU HT	TVA	PU TTC
<b>DEPENSES ESTIMEES</b>			
• Etude à la parcelle	500	100	600 €
• Fournitures, matériaux, location pelle	4 000	800	4 800 €
<b>Total des dépenses</b>			<b>5 400 €</b>
<b>AIDES</b>			
• Agence de l'Eau			3 000 €
• Conseil départemental (20 % travaux plafonnés à 7 000 € HT/log.)			800 €
<b>Total des aides</b>			<b>3 800 €</b>
<b>Reste à charge par logement</b>			<b>1 600 €</b>

## 2 logements de 5 pièces dont 3 chambres

- 2 fosses de 3000 l, filtre à sable vertical
- Travaux réalisés par entreprise

<b>DEPENSES ESTIMEES</b>	PU HT	TVA	PU TTC
Etude à la parcelle	500	100	600 €
Installation	12 000	1 200	13 200 €
<b>Total des dépenses</b>			<b>13 800 €</b>
<b>AIDES</b>			
Agence de l'Eau			6 000 €
Conseil départemental (20 % travaux plafonnés à 7 000 € HT/log.)			2 400 €
<b>Total des aides</b>			<b>8 400 €</b>
<b>Reste à charge par logement</b>			<b>2 700 €</b>

## Une opportunité à saisir

- Opération basée sur le volontariat
- Pour bénéficier des aides de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental, vous devez obligatoirement vous inscrire dans le cadre de cette opération groupée
- A titre individuel, vous ne pouvez bénéficier d'aucune de ces aides



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**